

Points d'attention

Attention, investir peut comporter des risques.

Quel que soit votre placement, rappelez-vous que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Ci-dessous un rappel des points d'attention par catégorie de produit financier.

Assurance vie / Contrat de capitalisation / Madelin / PERP

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

OPCI

Pour maximiser les avantages liés à un investissement en OPCI et en réduire les risques, il est nécessaire d'envisager ce placement dans une démarche long terme (8 ans recommandé). Nous attirons votre attention sur le fait que l'OPCI, comme tout placement immobilier, détient majoritairement (directement et/ou indirectement) des immeubles dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. Si les contraintes de liquidité de l'OPCI l'exigent, le délai de règlement des demandes de rachat peut être porté à 2 mois maximum. Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie (risque de perte en capital), en cas de baisse de la valeur des actifs de l'OPCI, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement.

Crowdfunding

Un investissement participatif vous engage durant toute la durée de l'opération avec un placement qui n'est pas liquide et qui représente un risque de perte partielle ou totale de capital.

FCPI - FIP

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. En contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage des avoirs, votre investissement permet de cumuler des avantages fiscaux.

FIA

Les Investisseurs sont informés qu'ils pourraient se retrouver bloqués dans le véhicule pendant la totalité de sa durée de vie. Nous vous recommandons de prendre connaissance des documents réglementaires.

PEA

Les montants investis sur les supports investis sur les marchés financiers ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Ces supports présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Nous vous recommandons de prendre connaissance des documents réglementaires.

SCPI

Le placement est investi uniquement en immobilier, il est donc considéré comme peu liquide. La Société de Gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 8 ans et ne garantit ni le retrait ou la vente des parts, ni le capital investi (risque de perte en capital).

SCPI fiscales

La rentabilité d'une SCPI fiscale ne peut être appréciée qu'à la fin des opérations de liquidation et non sur la seule réduction d'impôt.